

Rencontre avec **Philippe Bruneau**, président fondateur du Cercle des Fiscalistes.

« LES NICHES FISCALES SONT DEVENUES UNE PLAIE ! »

Pour **Philippe Bruneau**, les niches fiscales créent une fiscalité moyenâgeuse et corporatiste, très éloignée de l'idée d'universalité de l'impôt.

AMPHITÉA Magazine : La France, championne des prélèvements obligatoires, vous confirmez ?

Philippe Bruneau : Absolument ! En 2018, les prélèvements obligatoires ont atteint 48,4 % du PIB selon Eurostat, ce qui place la France au premier rang européen pour la troisième année consécutive. Notre pays se distingue de deux manières : son taux est supérieur de 8,2 % à la moyenne européenne et, surtout, il continue d'augmenter. La France est aussi numéro un pour le poids des cotisations sociales – 18,8 % du PIB – ainsi que pour la taxation du travail. Elle a également longtemps été championne de la taxation du capital, mais la transformation de l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière et l'instauration du prélèvement forfaitaire unique devraient lui faire perdre cette place peu enviable.

A. M. : Les Français se plaignent depuis toujours, et quels que soient les régimes, du poids de l'impôt. Comment expliquer cette tradition nationale ?

P. B. : Concernant notre histoire récente, cela s'explique par le modèle de société choisi après la Seconde Guerre mondiale : un État providence avec une protection sociale très forte. Ce système a bien fonctionné durant les Trente Glorieuses, tant que la croissance était présente et que la démographie était favorable. Mais lorsque la croissance est devenue atone, que le chômage a grossi et que la pyramide des âges s'est inversée – moins d'actifs et plus de retraités – les comptes publics ont dérapé et c'est l'impôt que l'on a appelé à la rescousse.

A. M. : Le rejet de l'impôt et des prélèvements sociaux ne vient-il pas du fait que la fiscalité dans notre pays est d'une trop grande complexité ? On le voit, par exemple, avec le nouveau PER mis en place dans la loi PACTE : il faut être très spécialisé pour comprendre la fiscalité



du dispositif censé pourtant simplifier l'épargne-retraite...

P. B. : Tout d'abord, que la fiscalité soit complexe n'a rien de choquant en soi, dans la mesure où la fiscalité est le reflet de la société et que celle-ci est elle-même complexe. Ensuite,

une voiture est un engin complexe, pourtant, ça ne vous empêche pas de vous en servir très facilement. Non, ce sont plutôt l'instabilité de la fiscalité et son émiettement qui posent problème en la rendant illisible et en remettant en cause le consentement à l'impôt.

A. M. : Quand vous parlez d'instabilité, vous voulez dire que les pouvoirs publics modifient régulièrement des dispositifs qu'ils ont pourtant eux-mêmes mis en place ? Comme, par exemple, dans le cas du récent retour en arrière du gouvernement sur les allègements de charges sociales des auto-entrepreneurs.

P. B. : Oui et vous pourriez aussi citer une autre mesure entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 : le fait qu'il est désormais impossible d'étaler sur quatre ans la fiscalité des indemnités de départ à la retraite. Cette instabilité vient d'un changement permanent des règles de fonctionnement. Un impôt, c'est une assiette et un taux. Ça paraît simple, sauf que ces deux paramètres changent constamment sous l'effet de la loi ou de la jurisprudence. Quant à l'émiettement, il est créé par la multiplication des niches fiscales qui a créé une fiscalité moyenâgeuse et corporatiste, très éloignée de l'idée d'universalité de l'impôt. Deux contribuables qui disposent du même revenu fiscal de référence, ne vont pas forcément payer le même impôt sur le revenu, selon leur lieu de vie, leur profession, le type de revenus perçus, les produits de défiscalisation qu'ils auront souscrits, etc. Les Français n'y comprennent plus rien et c'est de là que vient leur refus de l'impôt.

Un impôt, c'est une assiette et un taux. Ça paraît simple, sauf que ces deux paramètres changent constamment sous l'effet de la loi ou de la jurisprudence.

A. M. : D'où la révolte des "gilets jaunes" ?

P. B. : Oui, comme dans toute révolte fiscale, c'est le consentement à l'impôt qui fait défaut. Avec une spécificité pour cette dernière crise : c'est surtout la fiscalité indirecte qui a mis le feu aux poudres. Les impôts directs – impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés principalement – représentent 11,6 % du PIB, les taxes indirectes 16,4 %.

Or, non seulement ce sont elles qui complexifient et renforcent l'illisibilité, mais elles se concentrent sur des groupes particuliers. Je vous rappelle que si la consommation est taxée à 20 % par la TVA, les taxes sur le ta-

bac sont pratiquement de 100 % et celles sur l'essence atteignent 40 %. Rien d'étonnant si au début du mouvement des "gilets jaunes", ce sont les Français ruraux, roulant au diesel qui sont descendus dans la rue. Et si en plus, ils étaient retraités et fumeurs...

A. M. : On annonce régulièrement "LA" grande réforme qui va tout changer et finalement, on ne voit pas venir grand chose. Est-ce si difficile que ça de réformer la fiscalité en France ?

P. B. : D'autres l'ont fait en Europe. La Suède, notamment, qui souffrait d'une fiscalité confiscatoire, associant des taux très élevés et des niches importantes ce qui suscitait un fort exil fiscal. J'ai milité il y a 15 ou 20 ans pour le grand soir fiscal, mais je n'y crois plus car notre système est devenu un mikado géant. Si on touche à un élément, tout bouge et tout risque de s'écrouler. Et puis les transferts de charges sont difficilement mesurables et risquent d'avoir des impacts politiques majeurs. La seule façon désormais de réformer est d'employer la politique des petits pas. En commençant, par exemple par la suppression des niches fiscales non efficaces.

A. M. : Justement, le but de ce dossier d'AMPHITÉA Magazine sur les prélèvements fiscaux et sociaux est notamment de montrer que la fiscalité, même si elle est jugée beaucoup trop lourde, réserve aussi des opportunités pour qui maîtrise bien le sujet ou est bien conseillé. Les niches fiscales, dont on annonce régulièrement la fin, sont-elles réellement menacées ?

P. B. : Les niches fiscales sont devenues une plaie ! Non seulement elles amoindrissent le rendement de l'impôt, mais elles créent comme je l'ai dit une fiscalité corporatiste qui suscite du ressentiment et de la jalousie. Mais de quoi parle-t-on concrètement ? De 500 avantages fiscaux, qui coûtent environ 100 milliards d'euros par an à l'État, dont 35 milliards d'euros associés au seul impôt sur le revenu, lequel n'en rapporte que 79.

Or, l'Inspection générale des finances et le Conseil aux prélèvements obligatoires, émanation de la Cour des comptes, ont démontré que plus de la moitié de ces niches fiscales – pour un montant de 53 milliards d'euros exactement – sont inefficaces et que pour 15 à 35 milliards d'euros, elles pourraient être supprimées sans effet néfaste sur la consommation. En outre, de nombreuses petites niches aggravent l'émiettement et l'illisibilité. ...

40%

c'est le taux global des taxes sur les carburants.



Bio express

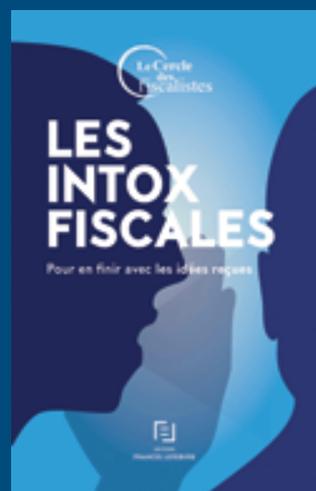
Directeur au sein de Indosuez Wealth Management de 1993 à 2000, Philippe Bruneau fut ensuite directeur Clientèle Privée chez Groupe Edmond de Rothschild et parallèlement directeur général d'Edmond de Rothschild Assurances et Conseils de 2000 à 2008, puis directeur général de Banque Mirabaud et Cie France de 2008 à 2010.

De 2010 à 2016, il fut directeur central de la Banque Neufilze OBC, membre du Comex en charge de la Clientèle Privée & Entreprises.

Depuis 2016, il est président de PHB Conseil, société de conseil spécialisée dans l'accompagnement d'institutions financières (banques, sociétés de gestion, compagnies d'assurances...) dans leur stratégie digitale.

Collaborateur au quotidien *Le Monde*, il est également auteur de :

- *Les intox fiscales* (Éditions Francis Lefebvre, 2019),
- *Ingénierie fiscale du patrimoine* (EFE, 2009, 13^e éd.),
- *Le travail ne paie pas*, (Denoël, 2007).





... En 2019, les 16 millions de contribuables redevables de l'impôt sur le revenu ont dû remplir une déclaration qui, annexes comprises, comportait 1280 cases, chacune ayant peu ou prou vocation à réduire la facture finale. Sur ces 1280 cases, 30 % ont concerné moins de 100 déclarants et 59 % moins de 1000 personnes, soit 0,003 % des foyers fiscaux !

“ La digitalisation de la lutte contre la fraude ne s'est pas accompagnée d'un renforcement équivalent des garanties qui permettent au citoyen de se défendre. Il y a là un vrai risque de dérapage, un jour, vers une société "orwellienne*" avec des atteintes aux libertés publiques. ”

A. M. : Comment justifier le fait qu'on n'engage pas la suppression de ces niches fiscales ?

P. B. : Par des considérations politiques et par le fait que dans chaque niche, comme disait Gilles Carrez, rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, il y a un chien qui aboie, autrement dit, un lobby qui défend des intérêts particuliers ! Mais les niches permettent aussi à l'État de réorienter l'épargne vers des secteurs qu'il ne veut pas aider ou que l'Union européenne lui interdit de subventionner : DOM TOM, bateaux de pêche, forêts, cinéma. Plus globalement, notre système fiscal a généré une économie de la complexité – tout un monde d'avocats spécialisés, de conseillers juridiques et fiscaux, de gestionnaires de patrimoine – dont l'existence même serait menacée par une réforme de simplification. Cela pose d'ailleurs le problème du conseil qui doit être démocratisé pour être accessible au plus grand nombre.

A. M. : Pourquoi avez-vous consacré un livre aux intos fiscales ?

P. B. : J'ai eu l'idée de ce livre, écrit à plusieurs mains, lors d'un débat télévisé sur l'héritage de Johnny Hallyday en entendant affirmer

qu'en France, on ne peut pas déshériter ses enfants, ce qui est faux. Parmi la vingtaine d'idées reçues abordées dans cet ouvrage, nous traitons par exemple de la fraude fiscale que l'on confond trop souvent avec l'optimisation fiscale, ou l'exil fiscal.

A. M. : Dans un entretien avec le *Nouvel Économiste*, vous avez attiré l'attention des Français sur le risque que la lutte contre la fraude fiscale devienne "liberticide". Qu'entendez-vous par là ?

P. B. : La fraude fiscale est un fléau contre lequel il faut bien sûr lutter. Le fraudeur est un tricheur et doit être poursuivi et puni. Lutter contre la fraude fait rentrer des recettes dans les caisses de l'État et améliore le consentement à l'impôt. Toutefois, la digitalisation de la société a donné à l'Administration des nouveaux moyens d'investigation très puissants. En plus des fichiers internes des administrations auxquels il avait déjà accès, le fisc surveille en effet aujourd'hui tous les réseaux sociaux privés, les plateformes de vente à distance. Et il est passé d'une méthode de traitement ciblé à une collecte généralisée d'informations, entrant dans l'ère du profilage destiné à identifier les fraudeurs potentiels. Malheureusement, cette digitalisation de la lutte contre la fraude ne s'est pas accompagnée d'un renforcement équivalent des garanties qui permettent au citoyen de se défendre. Le fossé se creuse donc entre les moyens de l'administration et ceux du contribuable. Il y a là un vrai risque de dérapage, un jour, vers une société "orwellienne" avec des atteintes aux libertés publiques. •

**Allusion à l'univers totalitaire de l'écrivain britannique Georges Orwell.*

500
avantages fiscaux coûtent environ
100 milliards d'euros par an à l'État.

